



établissement
national des
invalides de
la marine

SECURITE SOCIALE
DES MARINS

Paris, le 3 novembre 2011

WWW.ENIM.EU

L'ENIM PUBLIE SON NOUVEAU SITE INTERNET

Visitez le nouveau site Internet de l'ENIM, le régime de sécurité sociale des marins

Avec une organisation de l'information plus claire et plus accessible, le site Internet de l'ENIM a pour vocation de tenir informé ses bénéficiaires et les armateurs de leurs droits et leurs démarches en matière de prévoyance, de retraite, d'aides extra-légales et de cotisations.

Les accès aux services en ligne *Mon compte assuré* et *Professionnels de santé : espace pro* sont présents dès la page d'accueil et ce tout au long de la navigation.

Simple à consulter, l'ENIM se dote d'un site Internet qui répond de manière plus précise aux attentes de ses assurés.

The screenshot shows the ENIM website interface. At the top, there is a navigation menu with links for 'L'ENIM', 'Nos prestations', 'Cotisations et contributions', and 'Vos questions'. A search bar is located on the right. Below the menu is a large banner image of fishermen on a boat. The main content area features a 'BIENVENUE sur le site de l'ENIM' section with a 'Qui sommes-nous ?' sub-section. To the right, there are three news articles with dates and titles: '10/10/2011 - Protection des gens de mer de septembre 2011', '26/09/2011 - Actualité de septembre 2011', and '05/09/2011 - Accident du travail'. The footer contains a 'Pan du site' with links to 'Contact', 'Bienvenue sur le site de l'ENIM', 'Mentions légales', 'Accessibilité', and 'FAQ'.

Contact ENIM - Bureau de la communication

Bénédicte Loubaud - 01 44 49 87 24 ou benedicte.loubaud@enim.eu

L'ENIM, le régime de protection sociale des marins

L'ENIM est le régime obligatoire de la protection sociale des marins qui concerne plus de 32 000 marins actifs, près de 122 000 pensionnés et d'environ 32 500 ayants-droits, répartis sur le littoral métropolitain et dans les DOM. Les prestations servies sont de deux ordres : les prestations « prévoyance » et les prestations « retraite ». En plus de ces prestations obligatoires, l'Enim développe sa propre politique d'actions sanitaire et sociale. Pour réaliser sa mission, l'ENIM procède à l'appel et au recouvrement de contributions auprès des armateurs (parts patronales), de cotisations auprès des marins (parts salariales) et des pensionnés, dans le cadre des lois et de la réglementation qui régissent la conduite du régime spécial et obligatoire des marins.

COMMUNIQUE DE PRESSE